



Premier comité de suivi du protocole du 9 mai 2012... Le CEREMA, une réforme à marche forcée

Bientôt un nouveau ministre, un nouveau cabinet, peut-être de nouveaux périmètres de ministère : Une nouvelle validation politique de ce projet ne semble pas être la préoccupation de l'administration.

...Quel besoin d'un calendrier si contraint ?...

Des dates des comités de suivi très rapprochées : 9 mai, 25 mai, 21 juin, 11 juillet. Des dates de concertation dans les services qui s'intercalent

Un groupe d'échanges du comité technique ministériel (CTM) les 12 juin et début juillet. Un CTM pour débattre du projet de décret début juillet 2012.

Le projet décret soumis au vote de comités techniques locaux des 11 services début septembre.

A mi-septembre, un CTM pour voter le décret de constitution de l'établissement public administratif (EPA) qui sera soumis au conseil d'état.

...Pourquoi un objectif de création du CEREMA au 1^{er} janvier 2013.

La lettre du préfigurateur, transmise le 10 mai à tous les agents concernés, donne un aperçu des priorités du projet et des décisions déjà prises : Le lieu du siège (Marne la Vallée (79) et Bron (69), la préférence allant pour le site de Bron) ; Un concours d'idée pour le nom du siège ; Une agence comptable en ordre de marche pour le budget 2013 ; et il ne faudra pas s'étonner de trouver dans les prochaines semaines les fiches de postes : DRH, directeur des affaires financières (DAF) et de l'agent comptable.

Nous n'avons pas donné un blanc seing à l'administration en signant le protocole début janvier 2012, des réserves persistent : sur les personnels, les mutualisations, les implantations, son financement, la place des services techniques centraux, les missions d'ingénierie publique, le rôle et place des collectivités territoriales.

Les engagements pris dans le protocole doivent être respectés et en particulier la poursuite de la concertation... la première réunion du comité de suivi laisse planer des doutes sur la qualité de cette concertation et le respect du protocole qui prévoyait entre autre:

- les droits et garanties du personnel, le processus de prépositionnement...
- l'état des lieux des pôles de compétences et d'innovation (PCI), des missions régaliennes,
- des réunions du comité de suivi tripartites : administration, collectivités territoriales, organisations syndicales,
- la négociation sur l'échéancier et les différents points d'étape du processus de préfiguration :
 1. une phase de construction permettant d'aboutir à un premier projet d'organisation et une première évaluation de son impact sur les services,
 2. un bilan à l'été 2012 de la mise en oeuvre
 3. une phase d'approfondissement, de négociation et de rédaction/publication des textes réglementaires.

La problématique budgétaire imposerait une création au 1^{er} janvier 2013 ou 2014. L'administration juge trop éloignée la date du 1^{er} janvier 2014 et fait le forcing pour atteindre l'objectif du 1^{er} janvier 2013 quitte à s'asseoir sur le protocole et à remettre à plus tard l'organisation interne et la répartition des missions entre les anciens services !

Que s'est-il passé lors de ce premier comité de suivi ?

Des heures de débat pour dénoncer le non-respect du protocole, la méthode, un calendrier irréaliste qui fixe des dates sans ordre du jour, pour demander plus transparence, de disposer des rapports et documents de travail, recevoir des dossiers préparatoires aux réunions dans des délais qui permettent de les analyser, de les diffuser, de concerter et donner un juste place aux collectivités territoriales dans les négociations.

(Des incertitudes juridiques et financières restent en suspend : faut-il une loi ? qu'imposent les directives européennes ?)

Quel résultat ?

L'objectif du 1^{er} janvier 2013 maintenu, avec un vote du décret en CTM de septembre,

Un balayage des grands objectifs et de l'échéancier du chantier,

Et enfin : un calendrier ferme avec un ordre du jour, certains documents de travail et rapports, un comité de suivi avec les collectivités territoriales et des compte-rendus de séances !!!!!

Nous sommes loin de la concertation idéale décrite dans la lettre n°1 du préfigurateur. L'état des lieux des PCI, le premier projet d'organisation et une évaluation de son impact sur les services, le bilan à l'été 2012 sont oubliés.

Quelle ambition pour ce projet ? quel est le bénéfice de cette fusion pour les Cete, et pour les STC ? Pourquoi le 1^{er} janvier 2013 ? pourquoi ne pas prendre le temps de la réflexion ?

Sans rire, le préfigurateur déclare : « la pression est un élément nécessaire pour se mettre dans le bon rythme... »

La réponse, sans arguments, est toujours la même : sans réorganisation, vous disparaîsez... si les STC ne sont pas dans le périmètre, ils meurent.

La FSU a particulièrement insisté : sur la nécessité d'un nouvel arbitrage politique en s'étonnant que l'administration fasse comme si rien ne s'était passé le 6 mai ; sur le besoin d'un bilan des PCI avant tout projet d'organisation.

La Fsu juge totalement irréaliste le calendrier mis en œuvre... Mais le préfigurateur communique.